



PUBLIC RELATION

**SYLVAIN STAUB**  
**PRÉSIDENT & FONDATEUR**  
**DATA LEGAL DRIVE**

# SYLVAIN STAUB

# DATA LEGAL DRIVE

---

*Avocat au Barreau de Paris, expert en droit de l'IT et des données personnelles, Sylvain exerce chez Dentons et Clifford Chance avant de créer le cabinet Staub & Associés puis de devenir associé chez DS Avocats. Il fonde Data Legal Drive en 2018 pour répondre au besoin des entreprises de digitaliser leur conformité RGPD.*

## **Comment et pourquoi avoir créé Data Legal Drive ?**

Lorsque le RGPD est entré en vigueur en 2016, alors avocat expert en droit des data, je me suis vite rendu compte que les organisations n'étaient pas outillées pour gérer efficacement leurs registres et qu'aucun logiciel métier adapté au RGPD n'existait. Data Legal Drive est né, un logiciel qui aide les structures à accélérer et à pérenniser leur conformité RGPD. Très vite, le groupe Lefebvre Sarrut nous a soutenu en devenant actionnaire. Ce qui nous permet par ailleurs de bénéficier d'un partenariat juridique exclusif avec les Editions Législatives et Dalloz.

## **Avec votre regard et votre expérience, comment pouvez-vous aider les collectivités à se rendre conforme au RGPD ?**

Obligatoire au même titre que la nomination d'un DPO, le RGPD concerne toutes les collectivités, qu'il s'agisse de la gestion des services publics ou de la gestion interne propre à chacune.

Conscients des enjeux des collectivités territoriales, chez Data Legal Drive nous avons très vite compris les difficultés que représentent pour elles le RGPD. Pourtant aujourd'hui, la sécurité des données et la protection de la vie privée passent de toute évidence par le RGPD et donc par l'utilisation d'un logiciel métier global, expert, collaboratif, ergonomique et simple à déployer.

Afin d'encourager les collectivités à se lancer sereinement, notre logiciel a été conçu pour que l'élaboration et la mise à jour de leurs registres de traitements soient simples et détaillées. Notre outil est un guide pour les collectivités qui souhaitent avancer dans un environnement sécurisé, collaboratif, rassurant.

## **22 000 communes ne respectent pas la conformité RGPD, comment procédez-vous chez DLD ?**

Facile d'utilisation, l'outil est déjà pré-paramétré avec des traitements dédiés aux collectivités. Les bases légales et textes afférents à la fonction publique et territoriale sont tous recensés au sein de la plateforme qui permet également de gérer les PIA, modèles de clauses, comptes rendus, violations de sécurité, suivre les demandes (accès, rectification, modifications, conseil, sensibilisation, etc.) ou encore gérer les alertes. De toute évidence, il s'adapte aux besoins du DPO qui doit gérer plusieurs collectivités. Preuve en est, à l'issue d'un marché public national, notre logiciel Data Legal Drive a été choisi car nous avons une excellente compréhension de la spécificité des Centres de gestion de la Fonction publique territoriale et de leurs affiliés. Nous comptons déjà plus de 1600 communes utilisatrices et près de 10 CDG.

## **Ce magazine étant destiné aux décideurs politiques de France, avez-vous un message à faire passer ?**

Le RGPD ne doit plus seulement être perçu comme une réglementation à respecter. Il doit être abordé positivement. Nos équipes travaillent chaque jour pour éduquer avec pédagogie et expertise les publics. Facteur de transparence, le RGPD peut devenir un atout pour chaque collectivité, notamment pour établir une relation de confiance avec vos administrés et les citoyens. Être « RGPD compliant » c'est aussi apporter une proposition de valeur qui démarque et sécurisée, d'autant plus à l'heure des smart cities.

Les collectivités territoriales font face à des freins non-négligeables vis-à-vis du RGPD. Pour passer outre certains d'entre eux, nous travaillons main dans la main avec les collectivités pour leur apporter des solutions concrètes. Toutefois, nombreuses sont les collectivités qui dénoncent un manque de temps, de moyens humains et financiers. Pour les accompagner, la mise à disposition d'aides publiques encouragerait les plus petites structures à rattraper leur retard ou à maintenir les premiers efforts déployés.